

# agrisano

## Pour toute l'agriculture!

Toutes les assurances à portée de main.

L'assurance  
complémentaire  
pour la médecine  
naturelle.

## AGRI-naturel – Assurance complémentaire

Les besoins individuels des familles paysannes requièrent, selon les circonstances, une protection complémentaire d'assurance. Avec AGRI-naturel, vous serez couvert pour des prestations supplémentaires précieuses dans le domaine de la médecine complémentaire.

Vos avantages en un coup d'œil

### Prestations couvertes

- ▶ Les traitements ambulatoires qui sont dispensés selon les méthodes curatives de la médecine alternative (par ex. Shiatsu, Fleurs de Bach etc.) par des thérapeutes reconnus sur le plan cantonal ou RME.
  - 90% des frais de traitements (coût horaire max. de CHF 120.-)
  - 50% des frais de médicaments pertinents dans le cadre du traitement.
- ▶ Remboursement: au max. CHF 5000.-/année civile. Les prestations au titre de la médecine alternative prises en charge par l'assurance AGRI-spécial sont déduites.

**Adhésion** Un examen médical est requis.

**Primes** La prime dépend de l'âge et du canton. Les agences régionales vous informent volontiers sur les tarifs.

Pour faciliter la lecture, nous utilisons la forme masculine pour désigner des personnes. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les sexes.

Ce flyer de produit contient une présentation simplifiée des prestations. Les conditions générales d'assurance de la Caisse-maladie Agrisano SA et d'Assurances Agrisano SA, les règlements et les conditions complémentaires des produits respectifs et la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) ainsi que la loi sur le contrat d'assurance (LCA) font foi.

### Offre



Vous trouverez ici la méthode de traitement optimale et les thérapeutes reconnus par Agrisano.

### Vos possibilités de contact pour une couverture d'assurance optimale

Vous trouverez les coordonnées de votre agence régionale en vous rendant sur [www.agrisano.ch/fr/contact](http://www.agrisano.ch/fr/contact) ou directement ici:

Agrisano | Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Tél. +41 56 461 71 11 | [info@agrisano.ch](mailto:info@agrisano.ch) | [www.agrisano.ch](http://www.agrisano.ch)

